

COMITÉ DE PARENTS

Procès-verbal de la séance tenue le lundi 20 janvier 2014

Représentant(e)s			
Adrien-Gamache	Hugo Castonguay	Joseph-De Sérigny	Monia Audy
André-Laurendeau	Colette Beaulieu Nathalie Kleber (S)	Lajeunesse	Julie Côté
Antoine-Brossard	Marie-Èlène L'Espérance Louise Lalumière (S)	Laurent-Benoît	Danley Dubuisson (S)
Armand-Racicot	Betty Jansen	Lionel-Groulx	Nicole St-Amour
Bel-Essor	—	Marie-Victorin (Brossard)	—
Bourgeois-Champagnat	Maxime Cantin	Marie-Victorin (Longueuil)	—
Carillon	—	Maurice-L.-Duplessis	Joelle Morin
Charles-Bruneau	Jean-Luc Lafleur	Mgr-A.-M.-Parent	—
Charles-LeMoine	—	Monseigneur-Forget	—
Christ-Roi	Ida Francoeur	Paul-Chagnon	—
Curé-Lequin, Du	Mathieu Tremblay	Paul-De Maricourt	—
D'Iberville	Nathalie Kleber	Pierre-D'Iberville	—
De La Mosaïque	—	Pierre-Laporte	—
De Maricourt	Nancy Montreuil	Préville	Anne-Marie Fournier (S)
De Normandie	Marie-Ève Bouchard	Rabeau	Richard Roy
Des Mille-Fleurs	—	Sainte-Claire (Brossard)	El Rhalia Saïdi
Des Quatre-Saisons	Danielle Latour	Sainte-Claire (Longueuil)	—
Des Saints-Anges	Valérie St-Laurent	Saint-Jean-Baptiste	Caroline Beaulieu
Du Jardin-Bienville	Catherine Sauvé	Saint-Joseph	—
Du Tournesol	Isabelle Gélinas	Saint-Jude	—
Du Vent-Nouveau	Serge Lefebvre	Saint-Laurent	—
École des Petits Explorateurs	Nicolas Gauthier	Saint-Romain	—
École internationale Lucille-Teasdale	Ayad Mounir	Samuel-De Champlain	Christian Larouche
École secondaire de l'Agora	Laurent Fleury	Tourterelle	Mario Bastien
École secondaire Saint-Edmond	Bruno Marcoux		
École spécialisée des Remparts	—	Comité ÉHDAA	—
Félix-Leclerc	Louise Arsenault		
Gaétan-Boucher	—	Secrétaire administratif	Guillaume Désilets
Gentilly	Francis Généreux (S)		
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve	Participants	
Georges-P.-Vanier	Éric Richer	Direction générale	M. Anthony Bellini, dga
Gérard-Filion	Anne St-Martin	Ressources éducatives	Mme Sophie Latreille, directrice
Guillaume-Vignal	—	Public	Mme Francine Chabot, commissaire—16
Hubert-Perron	Denis Gagnon		
Internationale de Greenfield Park	Hélène Garon		
Jacques-Ouellet	—		
Jacques-Rousseau	Jacques Seminario		

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après constatation du quorum, M. Jean-Luc Lafleur déclare l'assemblée ouverte à 19h25.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CP-1122-20-01 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Élène L'Espérance d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'ordre du jour adopté est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Parole à la présidence
5. Parole à la direction générale
 - 5.1. Questions des représentants

AFFAIRES NOUVELLES

6. Projet de répartition des services éducatifs 2014-2015 (Présentation)

AFFAIRES EN COURS

7. Calendriers scolaires au primaire et au secondaire 2014-2015 (Recommandations)
8. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017 (Recommandations)

AFFAIRES INTERNES

9. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2013
10. Parole à la représentante du comité consultatif de transport
11. Parole au délégué à la FCPQ
12. Parole aux parents-commissaires
13. Parole au représentant ÉHDAA
14. Parole aux membres
15. Parole au public
16. Levée de l'assemblée

3. PAROLE AU PUBLIC

M. Lafleur souligne la présence de Mme Francine Chabot, commissaire représentant la circonscription 16 (D'Iberville, Laurent-Benoît, École régionale du Vent-Nouveau). Mme Chabot souhaite une bonne année à tous les représentants.

4. PAROLE À LA PRÉSIDENTENCE

M. Lafleur souhaite une bonne année à tous. Il mentionne que les membres de l'exécutif se sont rencontrés le 9 janvier dernier; ceux-ci ont alors procédé à l'élaboration des recommandations concernant les calendriers et le plan triennal de répartition et de destination des immeubles, suite aux commentaires recueillis lors des dernières assemblées. Il rappelle aux représentants que le congrès annuel de la FCPQ se déroulera les 30 et 31 mai prochains. Il précise que les représentants n'ont rien à déboursier pour s'y inscrire; ils n'ont qu'à s'inscrire par internet et lui faire parvenir le plus tôt possible la preuve d'inscription.

M. Serge Lefebvre, délégué à la FCPQ, indique qu'il y aura en ouverture du congrès une conférence de Mme Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre des psychologues du Québec.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Bellini souhaite une bonne année 2014 à tout le monde. Il présente ensuite Mme Sophie Latreille, directrice des ressources éducatives. M. Bellini et Mme Latreille indiquent que le document *Projet de répartition des services éducatifs 2014-2015* sera envoyé par courriel aux représentants demain. Celui-ci sera présenté par projecteur ce soir. M. Bellini poursuit avec les sujets suivants :

- La période d'inscription pour les nouveaux élèves qui fréquenteront une école de la CSMV au préscolaire, au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 2014-2015 se déroulera les jours de semaine entre le 3 et le 14 février 2014.
- Depuis l'an passé les parents peuvent réinscrire leurs enfants par internet au primaire. Le MELS a permis à la CSMV de lancer ce projet propre à la commission scolaire. Celle-ci prévoit étendre cette méthode au secondaire pour février 2015. Comme il faut s'inscrire pour chaque cours au secondaire, la commission scolaire doit ajuster quelque peu la façon de faire.
- Mme Sylvie Caron remplace dorénavant M. Daniel Ouimet, parti à la retraite, en tant que directrice générale adjointe—Région B.
- M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint présentera les protocoles d'entente avec les villes lors de la prochaine assemblée.

5.1. Questions des représentants

Mme Marie-Èlène L'Espérance demande si les réinscriptions par internet sont effectives pour toutes les écoles.

M. Bellini précise que cette méthode est possible pour tous les parents qui ont soumis leur adresse courriel aux écoles. De plus, il rappelle que l'objectif de la commission scolaire est de permettre les inscriptions par internet pour toutes les écoles du secondaire en février 2015.

Mme Hélène Garon demande quelles sont les dates d'inscriptions pour les autres élèves.

M. Bellini indique que la réinscription des élèves qui fréquentent déjà une école primaire ou secondaire de la CSMV se déroulera du 10 février au 14 mars 2014. Les détails à ce sujet peuvent être trouvés sur le site de la commission scolaire : csmv.qc.ca.

AFFAIRES NOUVELLES

6. PROJET DE RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS 2014-2015 (PRÉSENTATION)

Mme Sophie Latreille présente le document en consultation *Projet de répartition des services éducatifs 2014-2015*. Elle souligne que le document sera envoyé aux représentants par courriel demain. Ceux qui en auraient besoin en version papier peuvent en faire la demande à M. Bellini.

Mme Latreille indique que le projet de répartition est basé sur l'offre de service proposée cette année, sauf pour ce qui est des classes spécialisées et d'accueil. Dans le premier cas, cela dépendra d'une étude réalisée ce printemps, tandis que dans le deuxième, la commission scolaire se basera sur l'état des inscriptions. De plus, elle souligne qu'il faudra ajouter une colonne pour les maternelles 4 ans—temps plein dans le document.

M. Bellini indique qu'il peut être difficile pour le Comité de parents de se prononcer car certains aspects relèvent plus des conseils d'établissement. Il demande donc aux représentants de vérifier, comme le font les directions d'école, si tout est conforme dans leur école. Il ajoute qu'il n'y a pas de conseil provisoire pour la nouvelle école dans Brossard, mais que les services prévus seront basiques pour cette année et seront ajustés en temps et lieu.

M. Lafleur demande à Mme Latreille de faire parvenir aux représentants un document informatif

concernant les différents acronymes. Le document devrait être envoyé cette semaine.

Mmes Nicole St-Amour, Monia Audy et Marie-Èlène L'Espérance, ainsi que MM Richard Roy et Serge Lefebvre, prennent la parole. Il en ressort les éléments suivants :

- Les projets pédagogiques particuliers relèvent des conseils d'établissement. De plus, au secondaire, ceux-ci sont maintenant en lien avec le *Plan d'organisation scolaire* (POS).
- Lorsqu'il est question de classes lourdes, cela signifie les classes spécialisées. La commission scolaire ne veut pas mettre trop de ces classes dans les milieux défavorisés, mais tout est tributaire de la disponibilité des locaux et de la proximité des domiciles.
- Les classes spécialisées n'apportent pas plus d'argent aux écoles en tant que tel, car il est plutôt versé à titre de salaire et comme budget de fonctionnement.
- Le programme Passe-Partout est pour les élèves de maternelle de 4 ans à mi-temps, en plus de soutenir les parents. La commission scolaire a une école dédiée pour les maternelles 4 ans—temps plein, soit Lionel-Groulx. Normalement, le préscolaire commence à 5 ans.
- Les conseils d'établissement gèrent directement leurs projets pédagogiques particuliers, mais ils ne peuvent pas choisir leur clientèle.
- Lorsque l'on parle de milieux défavorisés, cela signifie des écoles cotées 8, 9 ou 10 sur l'échelle socio-économique. Par ailleurs, que l'école soit considérée comme défavorisée ou non, il faut comprendre qu'il peut y avoir des poches plus ou moins favorisées dans son milieu.
- Le facteur de défavorisation a une influence directe sur presque tous les montants d'argent dirigés vers les écoles. Les transferts d'argent doivent toujours être faits de manière équitable entre les établissements. Les montants sont répartis suite aux consultations menées au sein de la commission scolaire, comme partout ailleurs.
- La politique d'adaptation scolaire est en lien direct avec les balises du MELS. Ce ne sont donc pas tous les élèves avec une cote qui sont intégrés. L'important est de faire en sorte que les besoins sont bien identifiés et de former le personnel en conséquence.
- La commission scolaire n'a pas réalisé d'étude sur l'impact des élèves intégrés dans les classes sur les autres élèves. Par ailleurs, elle doit faire attention car le ministère a émis ses balises. Il est évident que l'intégration peut avoir un impact sur les autres élèves et que l'intégration ne fonctionne pas toujours avec tout le monde. La CSMV essaie d'être une commission scolaire qui privilégie l'intégration lorsque possible.
- L'entente nationale des enseignants prévoit, par exemple, qu'un élève diagnostiqué TED (trouble d'invasion du développement) est comptabilisé pour 3 élèves et ce, afin d'offrir les meilleures conditions possibles aux élèves comme au personnel.
- Lorsque la commission scolaire a révisé sa politique en adaptation scolaire, elle devait s'appuyer sur les balises du MELS. Le débat était donc de voir comment respecter les balises du ministère en offrant les meilleurs services possibles aux élèves. Tout dépend de chaque élève, mais l'intégration est une obligation ministérielle.
- Il ne faut pas confondre les services « éducatifs » avec les services « professionnels ». Le tableau présenté est une photo de cette année; les directions d'écoles regardent ce qui se passe dans leur école et vérifient le document déposé. La répartition des ressources se fait ensuite selon les demandes des directions, selon leur besoins et différents facteurs. Le document déposé correspond en fait à la description des services offerts par l'école.
- Lorsqu'il est décidé d'intégrer un élève dans une classe ordinaire, le dossier est discuté entre les différents intervenants et les impacts potentiels sont évalués. Par ailleurs, il arrive parfois que l'école ou les parents sont en désaccord avec les orientations de la commission scolaire, mais tout doit être fait selon le plan d'action fixé.
- La commission scolaire doit faire des choix car elle ne peut malheureusement pas répondre à tous les besoins de tous les élèves.

M. Serge Lefebvre, représentant de l'école spécialisée Du Vent-Nouveau et délégué à la FCPQ informe les représentants que le débat de l'intégration des élèves HDAA dans les classes ordinaires se fait aussi au niveau national. Il y a effectivement des études réalisées pour voir les deux côtés de la médaille. La FCPQ privilégie donc la socialisation de l'ensemble des élèves et que tous soient exposés avec la différence. De plus, M. Lefebvre précise que la commission

scolaire ne fait que suivre les balises dictées par le MELS. La position de la FCPQ est favorable à l'intégration, pourvu que celle-ci se fasse selon les besoins des élèves.

M. Bellini confirme que les parents qui siègent sur le comité ÉHDAA peuvent avoir une vision différente puisqu'ils sont confrontés quotidiennement à cette réalité. Ceci peut amener un discours différent des autres parents.

AFFAIRES EN COURS

7. CALENDRIERS SCOLAIRES AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE 2014-2015 (RECOMMANDATIONS)

M. Lafleur présente le projet de recommandation élaboré par les membres de l'exécutif.

Mme Louise Arsenault demande s'il y a finalement une entente intervenue avec le syndicat concernant le projet-2 de calendriers.

M. Bellini indique que pour l'instant, aucune entente n'est intervenue.

Le texte de la recommandation adoptée est le suivant :

CONSIDÉRANT que deux projets de calendriers scolaires ont été déposés pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT que le deuxième projet semble être davantage profitable à l'ensemble des élèves;

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Marcoux que le Comité de parents de la commission scolaire Marie-Victorin recommande au Conseil des commissaires d'adopter les calendriers scolaires primaire et secondaire selon les termes du document déposé pour consultation *Calendriers scolaires primaire et secondaire 2014-2015—2^e projet*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CP-1123-20-01

8. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2014-2017 (RECOMMANDATIONS)

M. Lafleur présente le projet de recommandation élaboré par les membres de l'exécutif.

Mme Anne-Marie Fournier demande de retirer le 4^e point car le nombre de locaux est finalement correct.

M. Christian Larouche demande pourquoi il n'est pas question des classes d'accueil dans la résolution malgré que ceci ait déjà été discuté lors d'une assemblée précédente. Il précise que l'école Samuel-De Champlain a déjà fait parvenir une recommandation à ce sujet à M. Pierre Vocino.

M. Lafleur rappelle aux représentants que les demandes de recommandations devraient être soumises à l'exécutif au préalable. De plus, il souligne qu'avec la nouvelle école dans Brossard, le conseil des commissaires devra décider où envoyer quatre classes d'accueil ; il devient donc difficile de proposer quelque chose de précis.

M. Bellini rappelle pour sa part que les commissaires-parents peuvent être saisis d'une telle proposition et peuvent donc apporter cette position au conseil des commissaires.

Le texte de la recommandation adoptée est le suivant :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire entreprend présentement la construction d'une nouvelle école dans la ville de Brossard (rue de Londres);

CONSIDÉRANT que des consultations ont présentement lieu auprès des écoles Charles-

Bruneau, Georges-P.-Vanier et Guillaume-Vignal, dans le but d'établir une clientèle à la nouvelle école rue de Londres;

CONSIDÉRANT que les territoires des trois écoles visées seront redécoupés afin de doter la nouvelle école d'une clientèle pour septembre 2014;

CONSIDÉRANT que les nouveaux territoires de ces quatre écoles devront assurer à chacune une clientèle le plus stable possible;

CONSIDÉRANT qu'il semble inévitable que la présente annexe de l'école Charles-Bruneau (le 5095 Aurèle) soit annexée à l'école Georges-P.-Vanier et que ces deux écoles s'en trouvent satisfaites;

CP-1124-20-01

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie St-Laurent et appuyé par Mme El Rhalia Saïdi que le Comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin recommande au Conseil des commissaires d'adopter le document en consultation *Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2014-2017* déposé avec les modifications suivantes :

- 1° Transfert de l'annexe Charles-Bruneau (le 5095 Aurèle) à l'école Georges-P.-Vanier, sous réserve des recommandations des trois écoles visées par la consultation sur la création de la clientèle de la nouvelle école de Brossard (rue de Londres).
- 2° Ajout d'un encadré informatif pour préciser le statut de tous les immeubles et locaux non-utilisables par la CSMV en page 7.
- 3° Publication des définitions relatives aux différents types de locaux (par exemple : locaux polyvalents, etc.).
- 4° École des Saints-Anges : modifier les informations pour tenir compte de l'agrandissement annoncé par le MELS.
- 5° Validation du nom « Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard » à la page 1, qui n'est plus situé à l'école Antoine-Brossard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mme Nicole St-Amour parle d'un problème de glace dans la cour d'école. Elle se demande si les écoles ont les outils nécessaires pour pallier à cette difficulté.

M. Bellini souligne que ce problème semble pire d'année en année, avec toutes les conditions climatiques difficiles. Par ailleurs, il affirme que les écoles ont les outils nécessaires pour faire du mieux qu'elles peuvent. De plus, il indique que plusieurs écoles ont le même problème et qu'elles doivent souvent garder les élèves à l'intérieur lors des récréations. M. Bellini vérifiera tout de même s'il est possible d'améliorer l'entretien des cours et y reviendra lors d'une prochaine assemblée.

M. Lafleur invite les représentants à communiquer de telles informations à M. Bellini lors du point «Parole à la direction générale».

AFFAIRES INTERNES

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 9 DÉCEMBRE 2013

CP-1125-20-01

IL EST PROPOSÉ par M. Ayad Mounir d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2013 tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Mme Marie-Èlène L'Espérance fait un retour sur le projet-pilote mené à l'école Antoine-Brossard. 87% des élèves ont participé au projet et il semble que tout s'est bien déroulé. Le seul bémol était que les transactions devaient se faire en argent comptant seulement, mais sans preuve de paiement. Par ailleurs, la direction a informé les parents que ceux qui ne joignaient pas le projet ne seraient pas remboursés à 70% par la commission scolaire; malheureusement, cette information n'était écrite dans aucune communication de la CSMV. Mme L'Espérance indique que la prochaine rencontre du comité sera en février et qu'elle aura alors davantage d'informations.

Mme Francine Chabot va vérifier auprès de Mme Désilets pour les preuves de paiement. Celles-ci devraient être émises par le RTL, qui est le fournisseur de service, afin que ces reçus soient déductibles d'impôt. Un suivi sera fait.

M. Jacques Seminaro souligne que les écoles sont en attente des résultats du projet-pilote afin de savoir vers quoi se tourner l'an prochain. Il est important que le suivi soit fait rapidement.

Mme Anne-Marie Fournier indique que certains parents désirent que leurs enfants, qui ont été transférés pour cause de surplus, soient transportés après les heures de cours vers le service de garde de leur école de secteur. Mme Fournier demande quelle est la meilleure démarche à suivre.

Mme L'Espérance va vérifier ce qui peut être fait car cette histoire lui dit quelque chose.

M. Lafleur invite Mme Fournier à envoyer une résolution de son conseil d'établissement au conseil des commissaires, car ceci relève du service de l'organisation scolaire et du transport, plus que du comité consultatif.

Mme Nicole St-Amour demande quelles informations une résolution devrait contenir.

M. Lafleur indique qu'il soumettra un canevas aux représentants prochainement.

11. PAROLE AU DÉLÉGUÉ À LA FCPQ

M. Serge Lefebvre livre de l'information sur les activités de la Fédération des comités de parents du Québec :

- Le 30 janvier dernier aura lieu une rencontre avec un comité d'experts concernant le rôle des parents au sein des commissions scolaires.
- Le 1er février prochain aura lieu un forum avec les présidents de comité ÉHDAA. Les participants regarderont les liens entre les comités ÉHDAA et les comités de parents. Il sera aussi question des prochaines élections scolaires et des commissaires représentants les comités ÉHDAA.
- La FCPQ sera consulté en février par le MELS concernant l'implantation d'un cours d'économie.
- Le prochain Congrès Général aura lieu à la fin février et devrait porter sur la politique nationale de lutte contre le décrochage scolaire de la ministre Marie Malavoy.

M. Lefebvre fait un résumé du programme *Prix Reconnaissance* de la FCPQ qui «désire encourager et valoriser l'implication parentale en remettant des récompenses reconnaissant l'engagement soutenu et les réalisations remarquables de parents impliqués au sein de la structure scolaire et, exceptionnellement, de partenaires en éducation, qui ont eu pour effet de contribuer à la poursuite de sa mission à travers différents champs de son activité et à divers niveaux».

Mme Ida Francoeur précise qu'il y a deux volets : Engagement et Réussite. Faisant partie du comité Prix Reconnaissance, elle a pensé souligner les 18 années d'implication de Mme Marie-Èlène L'Espérance au sein des divers comités de la commission scolaire. Mme Francoeur informe les représentants que Mme L'Espérance en est à sa dernière année.

CP-1126-
20-01

CONSIDÉRANT les 18 années passées au sein des divers comités des commissions scolaires de Brossard et Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT l'avancement que son implication et sa persévérance ont procuré aux parents;

CONSIDÉRANT surtout que ses actions et positions ont toujours été orientées de manière à améliorer les conditions de vie et d'apprentissage des élèves;

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Seminario et appuyé par M. Bruno Marcoux que le Comité de parents de la commission scolaire Marie-Victorin propose Mme Marie-Élène L'Espérance à titre de candidate pour le *Prix Engagement* de la Fédération des comités de parents du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

Mme Valérie St-Laurent indique que les parents-commissaires n'ont pas eu de séances publiques depuis la dernière assemblée mais quelques comités de travail. Par ailleurs, elle souligne que les deux parents-commissaires continuent d'émettre les commentaires de parents lors de ces rencontres.

M. Jacques Seminario précise qu'il a surtout été question des derniers dossiers présentés au Comité de parents. Des discussions importantes ont aussi lieu concernant le projet de loi 63, qui prévoit que les commissions scolaires qui ont haussé le compte de taxe devront rembourser les citoyens. M. Seminario indique que le POS au secondaire est un succès phénoménal, selon les représentants de la commission scolaire et les directions d'établissements. Il reste donc à améliorer l'offre de service avec le RTL.

Mme Nicole St-Amour demande des informations sur le projet de loi 63.

M. Seminario précise que le titre de la loi est : *Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016*. M. Seminario souligne que la loi soit adoptée ou non, cet état de fait devrait entraîner des compressions budgétaires, que les parents décrivent continuellement.

Mme Monia Audy demande quelles commissions scolaires sont touchées par le projet de loi 63.

M. Seminario précise que, pour l'instant, les détails sont assez complexes et ne sont pas définitifs; il est donc difficile de savoir quelles sont exactement les commissions scolaires visées par la loi.

13. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

La représentante est absente.

M. Lafleur indique qu'il se rendra à l'assemblée du 22 janvier prochain afin d'obtenir des détails à ce sujet.

14. PAROLE AUX MEMBRES

Mme Catherine Sauvé demande comment se mettre au courant des demandes de construction de nouvelles écoles auprès du MELS.

M. Lafleur invite l'ensemble des représentants à communiquer avec leur commissaire pour obtenir des informations sur des sujets semblables. Il est aussi possible de communiquer directement avec M. Bellini ou avec la présidente du conseil des commissaires, Mme Lucie

Désilets, via le site internet de la commission scolaire : csmv.qc.ca.

M. Lafleur souligne que les villes se réservent en général de 10 à 15 pour cent de leur territoire pour des constructions de parcs, d'écoles, etc. Comme plusieurs secteurs du territoire de la CSMV sont en expansion démographique, la commission scolaire a déposé plusieurs demandes de construction ou d'agrandissement. Le MELS devrait répondre à ces demandes d'ici la fin de l'année scolaire; d'autres détails suivront à ce moment.

15. PAROLE AU PUBLIC

Personne ne prend la parole.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**CP-1127-
20-01**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Mme Nathalie Kleber de lever l'assemblée. Il est 21h20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jean-Luc Lafleur
Président

Guillaume Désilets
Secrétaire administratif

POUR COMMUNIQUER AVEC LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV

Présidence : comitep@csmv.qc.ca

Commissaire-parent—primaire : rep_pri@csmv.qc.ca

Commissaire-parent—secondaire : rep_sec@csmv.qc.ca